



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 28 juin 2002

**APPROBATION D'UNE TRANSACTION AVEC LES SOCIETES
S.F.E.T. ET F.T.T.**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :
le 20 JUIIN 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 2 juillet 2002

[\[Annexe\]](#)

Président :
M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER,
Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise HALAT, M. Paul
SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M. Joël RENOUX,
M. Rodolphe CHALLET

Conseillers :

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Catherine REYSSAT, Mme
Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Madeleine CHAIGNEAU,
M. Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE
FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nicole GRAVAT donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.

Excusés :

Conseillers :

M. Alain GARCIA, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 juin 2002

DELIBERATION D20020243

Administration Générale

**APPROBATION D'UNE TRANSACTION AVEC LES
SOCIETES S.F.E.T. ET F.T.T.**

Monsieur Gérard ZABATTA, Conseiller Municipal, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

La Ville de NIORT avait passé en 1997 avec la Société E.G.T. France Telecom un marché d'une durée de trois ans pour la location, incluse l'assistance technique, de télécopieurs à l'usage des conseillers municipaux qui souhaitaient disposer de cet outil pour faciliter l'exercice de leurs fonctions.

Très tôt, des différends sont apparus entre la Ville de NIORT, le titulaire du marché et la S.F.E.T., Société que celui-ci s'était substitué pour la mise à disposition des matériels, en raison de dysfonctionnements dont certains élus se plaignaient sans qu'aux yeux de la Ville de NIORT des solutions satisfaisantes lui soient proposées.

Ces différends ont perduré pendant toute la durée du marché, dont l'exécution se limita de fait à une mise à disposition sans véritable garantie de bon fonctionnement. La Ville de NIORT, de son côté, bloqua le paiement des factures qui lui étaient adressées.

La situation demeura bloquée jusqu'à ce que les parties se rapprochent à l'invitation de la Ville de NIORT et conviennent de régler le litige qui les opposait par la transaction dont le projet vous est soumis.

Les somme dues par la Ville de NIORT au titre de cette transaction s'élèvent à 19 228,78 euros. La dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2002, Fonction 920, Sous-fonction 0202, Article 6135.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Approuver la transaction à intervenir entre la Ville de NIORT d'une part, la Société S.F.E.T. et la Société F.T.T. venant aux droits de la Société E.G.T. d'autre part, en règlement du litige opposant la première aux secondes moyennant le paiement par la Ville de NIORT à la Société F.T.T. de la somme de 19 228,78 euros T.T.C. (126 132,56 francs).

Autoriser Monsieur le Maire à signer ladite transaction.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	36
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	9

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC

Gérard ZABATTA

[Ordre du jour](#)